



COMMUNICATION À CARACTÈRE PROMOTIONNEL

Émetteur :	SG Issuer, véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois , bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.
	Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A) ⁽¹⁾ .
Durée d'investissement conseillée :	12 ans environ* - hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur. En cas de vente avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé effective, l'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori.
Éligibilité :	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel - «PERIn») ⁽²⁾ .
Cotation :	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé).
ISIN :	FR001400XIVO
Période de commercialisation :	Du 04/03/2025 au 16/04/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 16/04/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.

Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie⁽³⁾ et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, ci-après le « titre » ou le « produit ». Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type taux.

Ce document à caractère promotionnel s'adresse à des investisseurs non professionnels ainsi que professionnels situés en France. Il n'a pas été rédigé par l'assureur.

Titre de créance pouvant être difficile à comprendre et présentant des caractéristiques complexes ne devant être souscrit qu'avec l'assistance d'un conseiller financier.

* La maturité exacte du produit est de 12 ans, 1 mois et 12 jours.

(1) Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 17/02/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité de l'Émetteur, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

(2) L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(3) L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

Il est recommandé aux investisseurs de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des Titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Ces Titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs conseils juridiques, fiscaux, et comptables au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces Titres.

Les points clés du produit

1

Un remboursement du capital initial⁽¹⁾

à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, quelle que soit l'évolution du taux CMS EUR 10 ans⁽¹⁾ à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

2

Deux premiers coupons semestriels inconditionnels de 3%, soit 6%

versés soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas, quelle que soit l'évolution du taux CMS EUR 10 ans⁽¹⁾.

3

A partir du semestre 3, un mécanisme de coupon conditionnel semestriel de 3%

versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance selon les cas, quelle que soit l'évolution du taux CMS EUR 10 ans⁽¹⁾.

4

12 ans maximum de durée d'investissement

hors cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur.

5

Un mécanisme de remboursement anticipé activable au gré de l'Émetteur

à l'issue des semestres 2 à 23⁽²⁾, après une période de notification de 10 jours ouvrés, offrant un remboursement du capital initial.

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 16/04/2025 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 0,60% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation, ou de retraite, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.

Les niveaux du « gain depuis la date d'émission » tiennent compte du nombre de périodes écoulées indépendamment du nombre de jours calendaires.

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « IMPULSION VI », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 16/04/2025 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**

Le produit « IMPULSION VI » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « IMPULSION VI » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite dans le cadre desquels ce produit est proposé.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

Avantages

- ✓ L'investisseur bénéficie à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur selon les cas⁽¹⁾, d'un gain de deux coupons inconditionnels de 3,00% soit 6,00%⁽²⁾.
- ✓ À l'issue des semestres 3 à 24, si à l'une des dates de constatation semestrielle, le taux CMS EUR 10 ans⁽²⁾ est **inférieur ou égal à 3,30%**, un coupon conditionnel de 3,00%⁽¹⁾ sera mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'émetteur soit à la date d'échéance selon les cas.
- ✓ À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur et qu'à la date de constatation finale le taux CMS EUR 10 ans⁽²⁾ est **inférieur ou égal à 3,30%**, l'investisseur reçoit⁽¹⁾ en plus des 2 coupons inconditionnels de 3%, soit 6%, le capital initial majoré d'un coupon conditionnel de 3,00% au titre du semestre, ainsi que les éventuels coupons conditionnels mis en mémoire. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum est alors de 4,62% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 3,99%.
- ✓ À la date d'échéance, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial⁽²⁾, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur).

Inconvénients

- ✓ **Un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie :**
 - En cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur en cours de vie (hors cas de remboursement anticipé). Il est en effet impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché. La perte en capital peut être partielle ou totale.
 - Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou de retraite, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- ✓ Dès que le mécanisme de remboursement anticipé est déclenché, l'investisseur ne bénéficie plus des coupons pour les semestres restants.
- ✓ L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 12 ans environ.
- ✓ L'Émetteur est susceptible de rappeler le produit par anticipation à l'issue des semestres 2 à 23 en fonction des conditions de marché.
- ✓ **Le produit comporte un risque de réinvestissement.** En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.
- ✓ Si le taux CMS EUR 10 ans⁽²⁾ est **strictement supérieur à 3,30%**, à chaque date de constatation, du semestre 3 au semestre 24, le coupon conditionnel au titre du semestre observé n'est pas mis en mémoire.
- ✓ L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit de l'Émetteur Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur (qui induit un risque sur le remboursement).
- ✓ Le produit ne bénéficie pas de la diversification du risque du fait d'être indexé au seul taux CMS EUR 10 ans⁽²⁾.
- ✓ Dans des conditions exceptionnelles de marché et au cas où le taux CMS EUR 10 ans⁽²⁾ ait toujours été supérieur à la barrière de coupon à chaque date de constatation, Société Générale pourrait être amenée à rappeler le produit et à rembourser uniquement le capital initial sans qu'aucun coupon conditionnel n'ait été versé au titre du produit.

⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Principes de fonctionnement

① Mécanisme de coupon

COUPON INCONDITIONNEL

Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance.

Les deux premiers coupons semestriels de 3% sont inconditionnels et mis en mémoire (soit 6%).

COUPON CONDITIONNEL

A chaque date de constatation semestrielle⁽²⁾, du semestre 3 au semestre 24, si le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,30%, le produit met en mémoire⁽¹⁾ un coupon semestriel de 3%.

Versé soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur soit à la date d'échéance.

Taux CMS 10 ans
inférieur ou égal à 3,30%



Coupon semestriel de 3% mis en
mémoire

Taux CMS 10 ans
strictement supérieur à 3,30%



Pas de coupon semestriel mis en
mémoire

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif les principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

Principes de fonctionnement

② Mécanisme de remboursement anticipé au gré de l'émetteur

À l'issue des semestres 2 à 23, l'Émetteur peut décider de son propre gré d'activer un remboursement par anticipation. L'investisseur sera alors notifié 10 jours ouvrés avant la date de remboursement anticipé⁽¹⁾. Alors, le produit s'arrête et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

100% du capital initial



Deux premiers coupons semestriels de 3% (soit 6%)



Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire du semestre 3 au semestre observé (définis précédemment)

(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ maximum de 6,00%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽³⁾ de 5,36%)

Le produit comporte un risque de réinvestissement. En cas de remboursement par anticipation du produit par l'Émetteur, les conditions de taux d'intérêt proposées pour renouveler l'investissement sur les mêmes termes (en particulier, en gardant la date de maturité initiale) pourraient être moins favorables. Plus les taux d'intérêts baisseront par rapport au taux facial du produit, plus la probabilité de remboursement anticipé du produit sera importante. Et plus la baisse de taux sera importante plus le risque de réinvestissement sera élevé.

⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾Veillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 11 pour le détail des dates.

⁽³⁾Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Principes de fonctionnement

③ Remboursement à l'échéance

À la date de constatation finale (le 09/04/2037), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment par l'Émetteur, on constate le niveau du taux CMS EUR 10 ans. L'investisseur reçoit⁽¹⁾ le 16/04/2037 :

100% du capital initial



Deux premiers coupons semestriels de 3% (soit 6%)



Le(s) éventuel(s) coupon(s) conditionnel(s) mis en mémoire du semestre 3 au semestre 24 (définis précédemment)

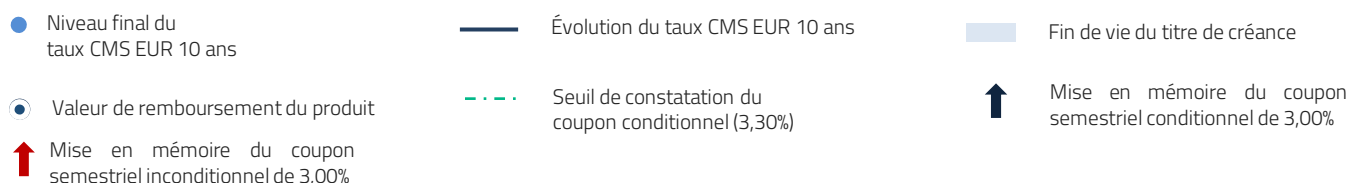
(Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ compris entre 0,49% et 4,62%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ compris entre -0,12% et 3,99%)

⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

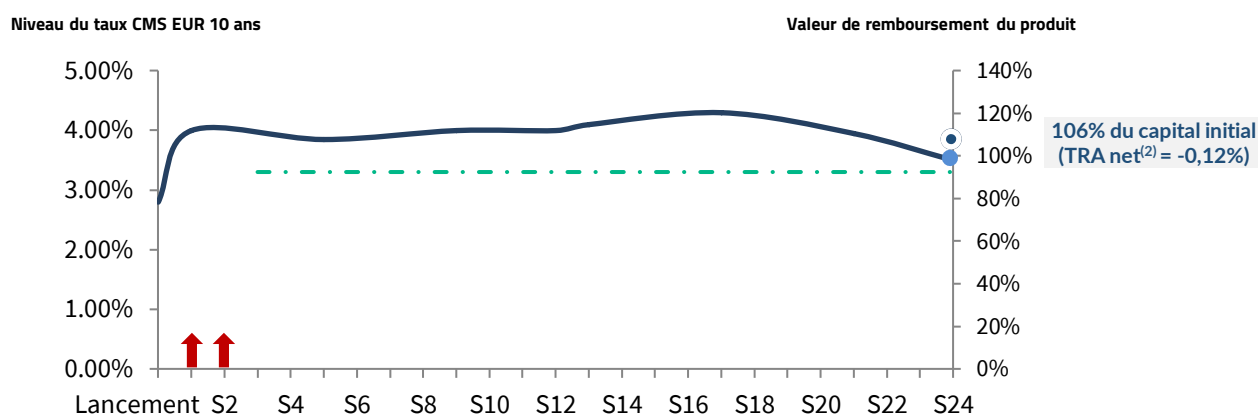
⁽²⁾Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Illustrations du mécanisme de remboursement (1/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



Scénario défavorable : niveau haussier à la date de constatation finale



Dans cet exemple de scénario défavorable, à chaque date de constatation semestrielle, du semestre 3 au semestre 23, le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,30%. Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces semestres.

À la date de constatation finale, le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,30% (soit 3,50% dans cet exemple). L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, son capital initial majoré des 2 coupons inconditionnels de 3%, soit 106,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors de 0,49%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de -0,12%.

⁽¹⁾Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuels Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

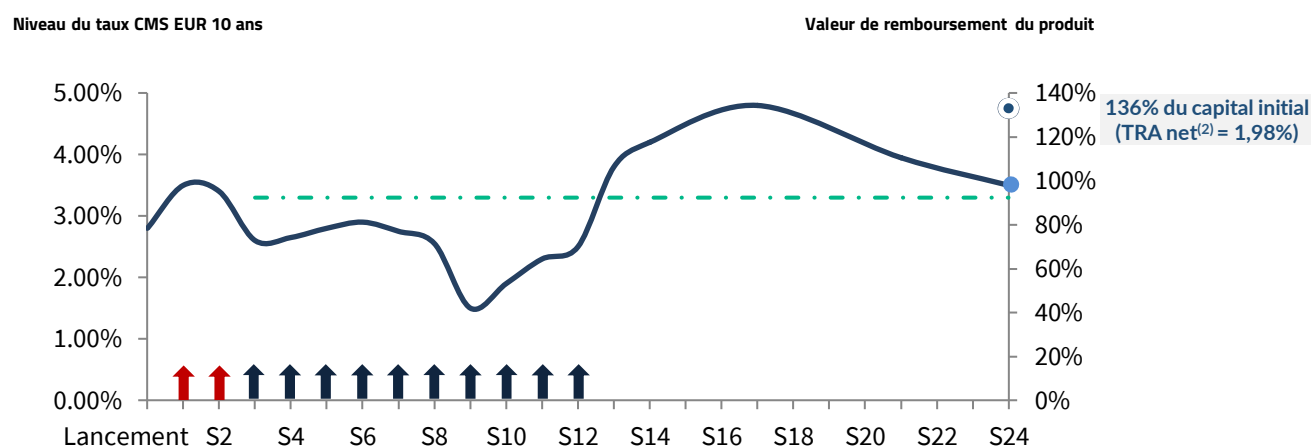
⁽²⁾Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Illustrations du mécanisme de remboursement (2/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.

- Niveau final du taux CMS EUR 10 ans
- Évolution du taux CMS EUR 10 ans
- Fin de vie du titre de créance
- Valeur de remboursement du produit
- - - Seuil de constatation du coupon conditionnel (3,30%)
- ↑ Mise en mémoire du coupon semestriel inconditionnel de 3,00%
- ↑ Mise en mémoire du coupon semestriel conditionnel de 3,00%

Scénario médian : niveau haussier à la date de constatation finale



Dans cet exemple de scénario médian, à chaque date de constatation semestrielle, du semestre 3 au semestre 12, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,30%. Le produit met alors en mémoire⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 3,00% à l'issue de chacun de ces semestres.

À chaque date de constatation semestrielle, du semestre 13 au semestre 23, le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,30%. Aucun coupon conditionnel n'est mis en mémoire au titre de ces semestres.

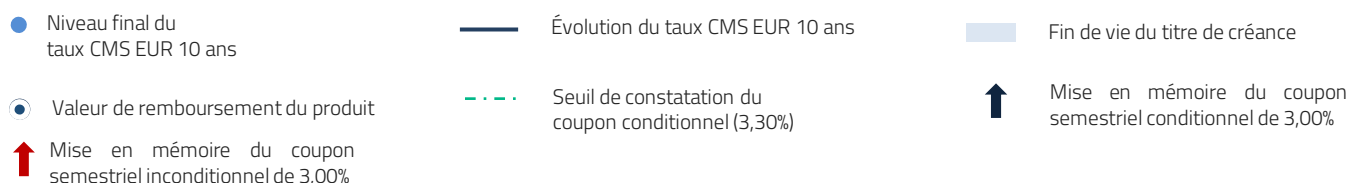
À la date de constatation finale, le taux CMS EUR 10 ans est strictement supérieur à 3,30% et se maintient donc au-dessus du seuil de versement du coupon conditionnel. **L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date d'échéance, en plus des 2 coupons inconditionnels de 3%, soit 6%, le capital initial majoré des coupons conditionnels de 3,00% mis en mémoire au titre des semestres 3 à 12, soit 136,00% du capital initial.** Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 2,59%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 1,98%.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

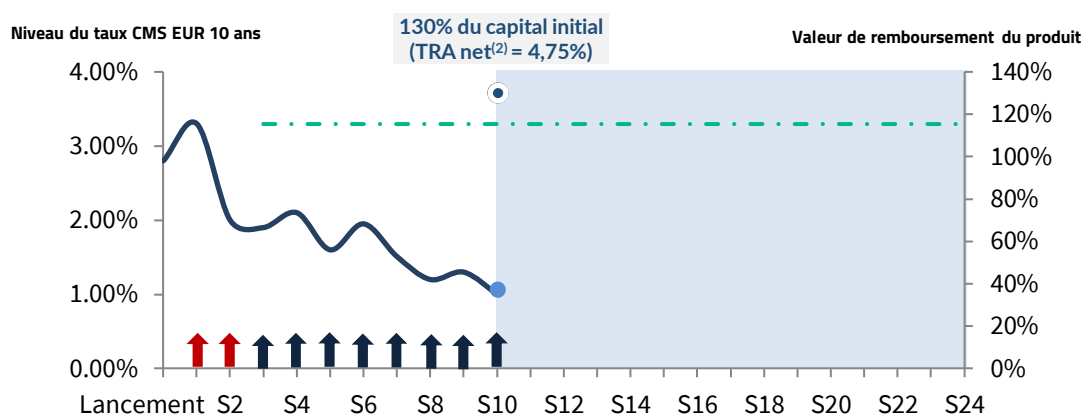
⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Illustrations du mécanisme de remboursement (3/3)

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire les mécanismes du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. Ces données sont présentées hors frais et fiscalité applicables au cadre de l'investissement.



Scénario favorable : illustration du mécanisme d'activation du remboursement anticipé au gré de l'émetteur à la 10ème date de constatation semestrielle



Dans cet exemple de scénario favorable, à chaque date de constatation semestrielle, du semestre 3 au semestre 10, le taux CMS EUR 10 ans est inférieur ou égal à 3,30%. Le produit met alors en mémoire⁽¹⁾ un coupon conditionnel de 3,00% à l'issue de chacun de ces semestres.

À l'issue du semestre 10, l'Émetteur décide de son propre gré d'activer le mécanisme de remboursement anticipé.

L'investisseur reçoit⁽¹⁾ alors, à la date de remboursement anticipé correspondante, en plus des 2 coupons inconditionnels de 3%, soit 6%, le capital initial majoré des coupons conditionnels de 3,00% mis en mémoire au titre des semestres 3 à 10, soit 130,00% du capital initial. Le Taux de Rendement Annuel Brut⁽¹⁾ est alors égal à 5,38%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net⁽²⁾ de 4,75%.

⁽¹⁾ Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance vie, de capitalisation, de retraite ou de compte titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau du taux CMS EUR 10 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽²⁾ Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

Présentation du sous-jacent

LES DONNÉES RELATIVES AUX SIMULATIONS DE PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS.

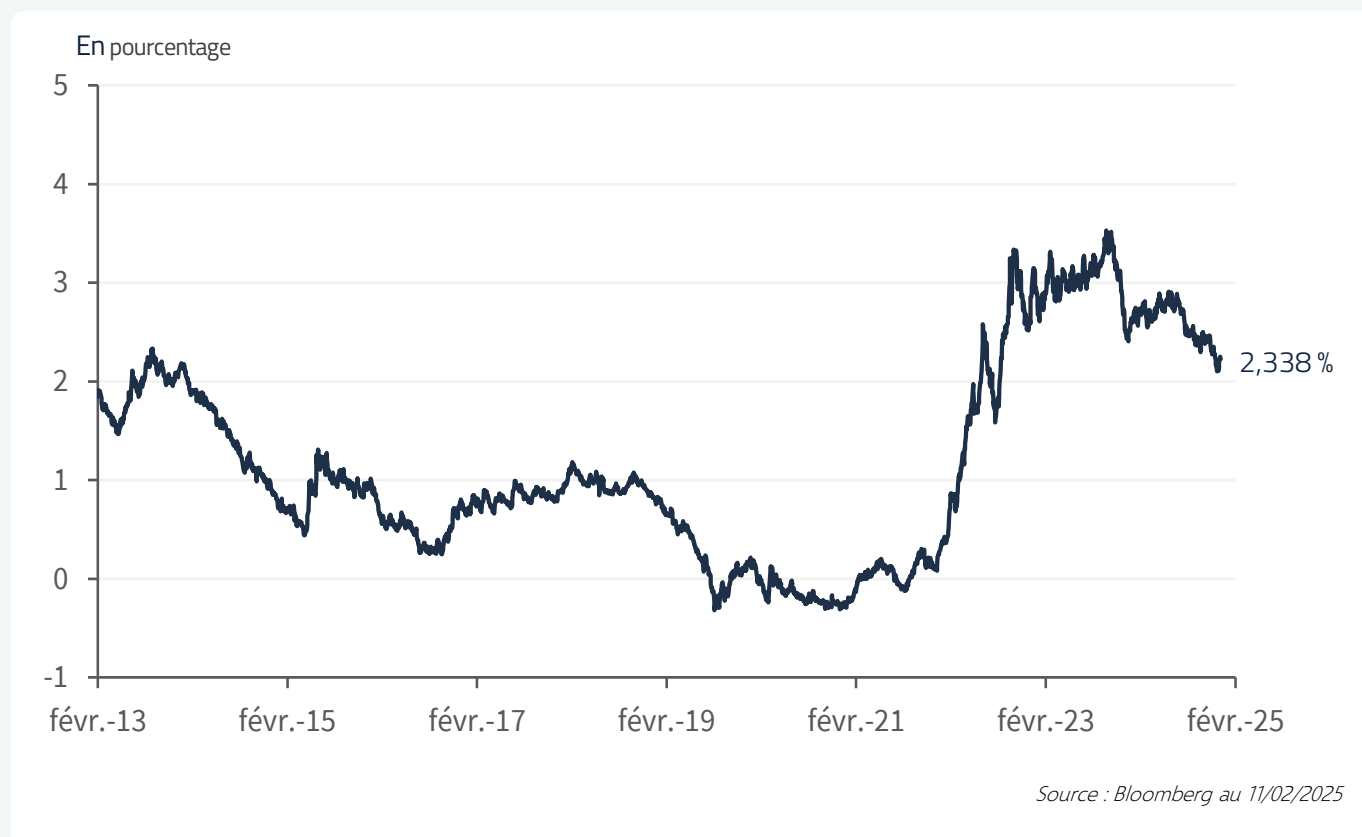
Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux EUR CMS 10 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 10 ans.

À l'inverse le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 10 ans aura une durée égale à 10 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux EUR CMS 10 ans qui a une durée constante de 10 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Pour plus d'informations sur le taux EUR CMS 10 ans, veuillez consulter le lien suivant :

<https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB10/>

NIVEAU HISTORIQUE DU TAUX EUR CMS 10 ANS



LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Principales caractéristiques financières

Type	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et une protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	SG Issuer (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 17/02/2025, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400XIV0
Éligibilité	Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite (Plan d'Épargne Retraite Individuel « PERIn »).
Offre au public	France
Protection du capital	Protection du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur.
Prix d'émission	100% de la Valeur nominale
Période de commercialisation	Du 04/03/2025 au 16/04/2025. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 16/04/2025. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite.
Valeur nominale	1 000 EUR
Montant minimum d'investissement	1 000 EUR. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance vie, de capitalisation ou de retraite, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	04/03/2025
Date d'échéance	16/04/2037
Dates de constatation semestrielle du taux	09/10/2026 ; 09/04/2027 ; 11/10/2027 ; 07/04/2028 ; 09/10/2028 ; 09/04/2029 ; 09/10/2029 ; 09/04/2030 ; 09/10/2030 ; 07/04/2031 ; 09/10/2031 ; 09/04/2032 ; 11/10/2032 ; 08/04/2033 ; 10/10/2033 ; 06/04/2034 ; 09/10/2034 ; 09/04/2035 ; 09/10/2035 ; 07/04/2036 ; 09/10/2036 ; 09/04/2037
Dates de paiement des coupons conditionnels	Soit à la date de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur, soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé au gré de l'Émetteur	16/04/2026 ; 16/10/2026 ; 16/04/2027 ; 18/10/2027 ; 18/04/2028 ; 16/10/2028 ; 16/04/2029 ; 16/10/2029 ; 16/04/2030 ; 16/10/2030 ; 16/04/2031 ; 16/10/2031 ; 16/04/2032 ; 18/10/2032 ; 19/04/2033 ; 17/10/2033 ; 17/04/2034 ; 16/10/2034 ; 16/04/2035 ; 16/10/2035 ; 16/04/2036 ; 16/10/2036
Marché secondaire	Dans des conditions normales de marché, Société Générale ou une entité de son groupe assure un marché secondaire quotidien pendant toute la durée de vie du produit en proposant des prix achat/vente exprimés en pourcentage de la valeur nominale, et la différence entre les prix achat/vente (la fourchette) n'excédera pas 1% de cette valeur nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) jusqu'à 1,50% par an du montant des Titres effectivement distribués. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les jours et tenu à la disposition du public en permanence
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 04/03/2025 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.

FACTEURS DE RISQUE

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle.** Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur : Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

DISPONIBILITÉ DU PROSPECTUS

Le produit décrit dans le présent document fait l'objet d'une documentation juridique composée des Conditions Définitives d'Émission en date du 28/02/2025, se rattachant au prospectus de base en date du 12 juin 2024, approuvé par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, régulateur du Luxembourg, ainsi que de ses Suppléments, et formant ensemble un prospectus conforme au Règlement (UE) 2017/1129. Ce document a été communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. En cas d'incohérence entre cette brochure et la documentation juridique, cette dernière prévaut. Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la Commission de Surveillance du Secteur Financier et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. L'approbation du prospectus par la Commission de Surveillance du Secteur Financier du Luxembourg ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site « prospectus.sogcen.com », sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse 17 Cours Valmy, 92800 - Puteaux sur simple demande. Le prospectus de base est disponible à l'adresse «https://prospectus.sogcen.com/program_search/SG-SGIS_Programme%20d_Emission%20de%20titres%20de%20creance_12.06.2024 ». Les Conditions Définitives d'Émission sont disponibles à l'adresse «http://prospectus.sogcen.com/legaldoc_search/FT/FRO01400XIV0 ». Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les valeurs mobilières. Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

AUTRES RISQUES

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un « Cessionnaire Autorisé » signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)⁽¹⁾ de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (CEA) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (CFTC Rule), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats-Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les U.S. Risk Retention Rules) (une Risk Retention U.S. Person). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de Cessionnaires Autorisés. Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la réglementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse <http://kid.sgmarkets.com>.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien : <https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/informations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/>



Contactez-nous

sur www.linxea.com
nous vous répondrons
dans les plus brefs délais.

01 45 67 34 22

du lundi au jeudi de 9h00 à
18h00 et le vendredi de
9h00 à 17h00
sans interruption.

Copyright © 2025 - Linxea. Toute reproduction de ce document, totale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, sans l'autorisation expresse de Linxea est interdite. Elle constituerait une contrefaçon sanctionnée, notamment de façon pénale, par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la Propriété Intellectuelle.

